

Vous êtes : Amateur Association Professionnel
 Semi-professionnel Groupement d'artistes (1 fiche par artiste)
 Autre (précisez) :

Raison sociale :

N° SIRET : les artistes qui ne sont pas en possession d'un numéro de SIRET, s'engagent à ne pas vendre leurs œuvres lors du Festival.
 J'ai un numéro de SIRET :
 Je n'ai pas de numéro de SIRET

Coordonnées :
 Prénom(s) / Nom :
 Nom d'artiste :
 Adresse complète :
 Téléphone fixe : Téléphone port. :
 Courriel : @.....
 Site Internet / Blog :

Œuvres : Avez-vous besoin de grilles d'expositions ? OUI - NON

Style d'art : Sculpture Photographie Peinture
 GRAFF Autre (précisez) :

Techniques utilisées :

Dimensions approximatives des œuvres :

Espace souhaité à votre exposition :

Exposition : je souhaiterais exposer, de préférence dans la commune de :
 Azur - Messanges - Moliets-et-Maâ - Vieux-Boucau

Atelier (facultatif) : je souhaite proposer un atelier de :
 - La tranche d'âge auquel il s'adresse :
 - Le nombre maximum de participants par atelier :
 - La durée minimum :
 - Le matériel à mettre à disposition par la Commune :
 - Le matériel que vous amèneriez :

Démonstration (facultatif) : je souhaite proposer une démonstration en direct pendant le festival

Date : / / 2016 **Signature :**

Modalités de dépôt de Candidature :

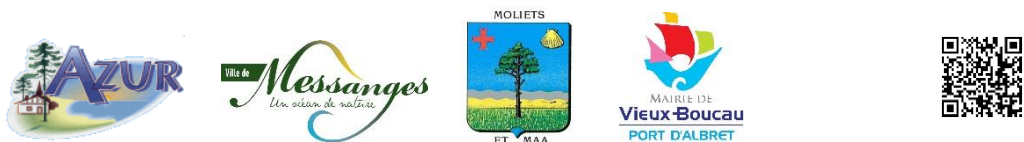
Merci de bien vouloir nous envoyer cette fiche de candidature dûment remplie, accompagnée d'un dossier photographique comprenant 3 visuels actuels des œuvres que vous souhaitez exposer (libres de droits, à des fins promotionnelles) envoyés par e-mail ou fournis sur clé usb au format .jpg (haute définition) *.
 - Par courriel à : festi.arts@outlook.fr,
 - Par courrier à : Festi'arts - Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 40660 Moliets-et-Maâ.

Inscription définitive :
 La Commission tiendra l'exposant informé de la décision du comité de sélection.
 Si la demande est acceptée, le dossier devra être complété des éléments listés ci-dessous :
 - Règlement intérieur signé et précédé de la mention « lu et approuvé »,
 - Chèque de caution de 100,00 € libellé à l'ordre du Trésor Public (encaissé si l'artiste ne se présente pas au festival).

Toute pièce manquante au dossier empêchera la Candidature de l'artiste.

 <https://www.facebook.com/festi.arts2016/>

Contact Festi'arts :
 festi.arts@outlook.fr
 ou
 Suzel DEBRONDE MASSON
 06.37.71.78.71.



1. Règlement général :

« Festi'arts » est organisé par les communes d'Azur, Messanges, Moliets-et-Maâ et Vieux-Boucau.
Exposition en extérieur de peintres, photographes, sculpteurs, graffeurs, arts de rue, concerts, etc ...
Samedi 22 octobre 2016 - Ouverture : aux exposants de 8h à 18h - au public de 11h à 17h.
Dimanche 23 octobre 2016 - Ouverture : aux exposants de 8h à 17h - au public de 10h à 16h.

2. Conditions d'inscription :

- L'inscription à « Festi'arts » est soumise à l'approbation d'une commission de sélection mise en place par les 4 communes. Cette commission est souveraine pour toute décision.
- La participation est gratuite.
- Un chèque de caution de 100€, libellé à l'ordre du trésor Public est demandé à chaque artiste. Il sera encaissé si l'artiste ne se présente pas au Festival et rendu, à chaque artiste, à l'issue du Festival.
- La participation est soumise à l'acceptation des présentes « Conditions Générales de Participation ».

3. Conditions d'exposition :

- En fonction de la disponibilité, des grilles d'exposition peuvent être mises à la disposition des artistes.
- Aucun thème particulier n'est imposé.
- Tout emplacement resté vide à 10h, est immédiatement attribué à un artiste resté sur liste d'attente.
- Tout désistement signalé après le 1^{er} octobre 2016 entraîne l'encaissement de la caution.
- Le samedi, l'exposition est ouverte au public de 11h à 17h sans interruption et le dimanche, l'exposition est ouverte au public de 10h à 16h sans interruption : les œuvres doivent obligatoirement être exposées durant ces horaires.
- Les emplacements sont attribués après tirage au sort le samedi à 8h.

4. Responsabilité :

Les communes d'Azur, Messanges, Moliets-et-Maâ et Vieux-Boucau ont souscrit un contrat d'assurance civile générale envers les tiers. Elles déclinent toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées. Il est fortement recommandé de contracter une assurance personnelle contre tous ces risques. Aucune réclamation ne sera admise.

5. Conditions de prise en charge des œuvres :

- L'assurance, le transport et toute manutention relative à l'exposition des œuvres de chaque participant sont à la charge et à l'entière responsabilité des exposants.
- Toute assistance demandée à l'organisation pour la manipulation des œuvres exclu toute responsabilité des communes.

6. Conditions d'installation des œuvres :

- L'installation doit être terminée avant l'ouverture de l'exposition, heure à laquelle aucun véhicule ne doit stationner aux abords des expositions.
- Chaque artiste exposant doit lui-même aménager l'espace qui lui est réservé. Attention ! L'espace réservé ne permet pas d'installer un chapiteau.
- Toute vente et affichage de prix sont interdits pour les artistes qui ne sont pas en possession d'un numéro de SIRET.
- Toute œuvre présentée doit rester exposée (ou remplacée) jusqu'à la fin du festival.
- Les bulletins de vote et les urnes sont à disposition des votants dans chaque commune.

7. Conditions d'annulation :

- La décision éventuelle d'annuler l'exposition pour raisons météorologiques sera prise le Vendredi 21 octobre après avis de Météo France.
- Elle sera annoncée sur la page facebook le cas échéant. Pour plus de précisions, téléphoner au 06 37 71 78 71.
- Dans le cas où la météo ne permet pas de maintenir l'exposition, les chèques de caution seront restitués.
- En cas de force majeure indépendant de la volonté des organisateurs, ces derniers se réservent le droit d'annuler la manifestation.
- Pour toute prise de décision concernant l'annulation, les 4 communes d'Azur, Messanges, Moliets-et-Maâ et Vieux-Boucau sont souveraines.

La signature de ce document vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre les organisateurs.

Nom : Le :
Prénom : « Lu et Approuvé » :
Catégorie : Signature :



<https://www.facebook.com/festi.arts2016/>

Contact Festi'arts :

festi.arts@outlook.fr

ou

Suzel DEBRONDE MASSON
06.37.71.78.71.

